VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Mardi 31 octobre 2017

SUD OUEST

Charente Libre

Accès à la fac : c'est le grand chambardement

PLAN GOUVERNEMENTAL Les deux épouvantails qu'étaient le logiciel APB et le tirage au sort sont bel et bien supprimés. Un milliard d'euros devrait huiler l'accès à l'enseignement supérieur

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

L'algorithme APB et le tirage au sort enterrés, la remise à niveau instituée, le rôle des lycées renforcé, près d'un milliard d'euros débloqué : le plan dévoilé par Édouard Philippe et par sa ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, remet à plat l'accès à l'université. Tour d'horizon.

1 Faire le ménage après le scandale APB

Cet été, un vent de fronde justifié s'est déchaîné contre cet algorithme qui décidait de l'avenir des bacheliers. Comme le rappelait la Cour des comptes dans un rapport publié il y a quinze jours, « au 14 juillet 2017, plus de 86 000 candidats, qu'ils soient bacheliers de l'année ou en demande de réorientation, restaient sans proposition ».

Il y a un mois, ils étaient plus de 3 700 bacheliers encore sur le carreau. À peine plus chanceux, nombre de leurs coreligionnaires avaient décroché in extremis une place dans une filière sans rapport avec leurs préférences.

L'insatisfaction a d'autant plus flambé que la pratique du tirage au sort a progressé dans les filières en tension, à commencer par Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Le gouvernement Valls avait tenté de sécuriser ce mode de sélection par une circulaire publiée entre les deux tours de l'élection présidentielle. Il a déterminé l'accès à pas moins de 169 licences de l'enseignement public cette année.

Le mois dernier, un référé du tribunal administratif de Bordeaux a pourtant balayé ladite circulaire en obligeant l'université à inscrire en première année de Staps trois étudiants recalés au tirage au sort. Dans le même temps, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a mis l'État en demeure de ne plus décider du sort des personnes sur le seul fondement d'un algorithme. En clair, il fallait tout changer, et vite.

2 Une nouvelle plateforme ouvrira en janvier

Édouard Philippe l'a confirmé hier : le tirage au sort est abandonné dès cette année. En remplacement d'APB, une nouvelle plateforme Internet devrait être mise en service en janvier prochain pour que les lycéens formulent leurs vœux d'orientation. Ce nouvel outil, qui n'a pas encore de nom de baptême, n'aura pas de pouvoir magique. Notamment pas celui d'absorber 28 000 bacheliers supplémentaires cette année, une vague levée par les câlins de l'an 2000. L'essentiel est ailleurs. D'abord dans une meilleure orientation des élèves.

Le rôle des lycées sort renforcé de la réforme. Les vœux devront être discutés avec les professeurs de terminale. Les candidats au bac suivront deux semaines d'orientation, l'une au premier trimestre, l'autre au deuxième. Et le lycée émettra un avis sur chacun des vœux exprimés, avis transmis à l'établissement d'enseignement supérieur concerné.

« Dans la plupart des cas, l'université dira " oui " au choix du bachelier et, dans certains cas, elle dira " oui si ", c'est-à-dire si le candidat accepte un parcours adapté qui lui permette de réussir dans la filière », a précisé hier le Premier ministre.

> « Le parcours, la motivation et le projet » seront pris en compte. En français, cela s'appelle une sélection

Si cette remise à niveau paraît relever du bon sens, elle pourrait également revêtir un caractère dissuasif : pour éviter qu'un jeune s'inscrive en anglais avec un flamboyant 6/20 de moyenne dans la matière, rien de plus efficace que de lui promettre le purgatoire…

Reste les filières thrombosées qui croulent sous les candidatures. « Le parcours, la motivation et le projet » seront pris en compte par les établissements d'enseignement supérieur pour accepter les inscriptions. En français, ça s'appelle une sélection.

3 Près d'un milliard d'euros débloqué sur cinq ans

Meilleur accompagnement au lycée, parcours individualisés à l'université, création de 32 000 places dans les filières en tension d'ici 2022 (dont 7 000 dans les sections de technicien supérieur) et de 2 500 emplois corollaires, suppression de la Sécurité sociale étudiante, promesse de 60 000 logements étudiants supplémentaires durant le quinquennat : l'ambition aura un coût.

Le gouvernement prévoit d'y affecter 950 millions d'euros : 450 millions du Grand plan d'investissement et 500 millions à abonder sur cinq ans. De quoi convaincre les jeunes ? Premier syndicat étudiant, la Fage ne partira pas en guerre. L'Unef si. Passé le week-end de la Toussaint, on y verra sûrement plus clair…

La nouvelle plateforme internet, qui devrait être en service en janvier, n'aura pas de pouvoir magique. Notamment pas celui d'absorber 28 000 bacheliers supplémentaires cette année. ARCHIVES THIERRY DAVID

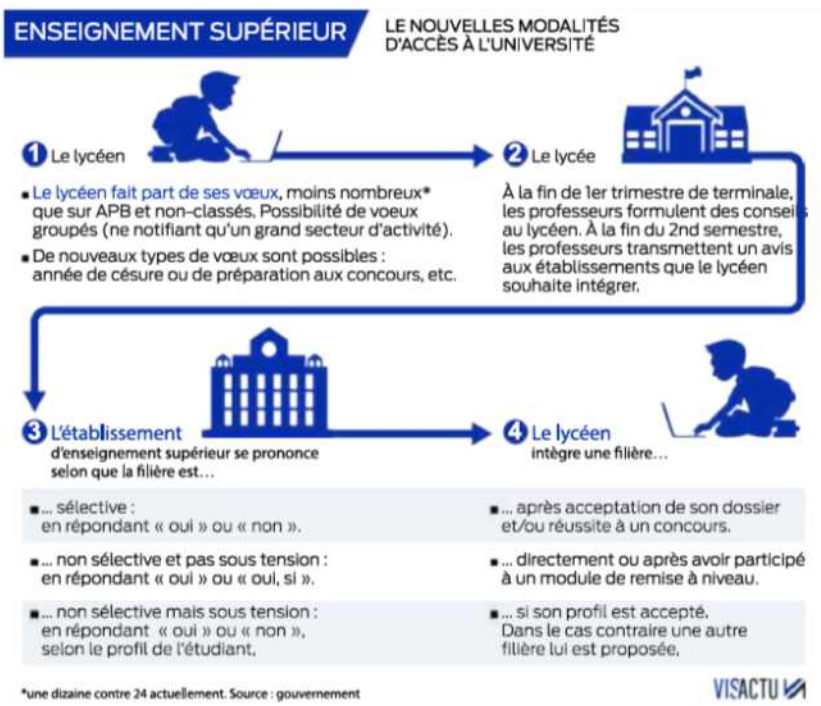

Les lycées sur le gril dès la rentrée

APPLICATION IMMÉDIATE Les lycéens de terminale essuieront les plâtres dès cette année

Le changement, c'est maintenant. Pas pour la rentrée 2018. Parvenus à mi-parcours de leur premier trimestre, les lycéens de terminale sont ainsi les premiers concernés par la nouvelle règle du jeu. Comme leurs professeurs, comme les administrations. « On a l'habitude des réformes qu'il faut tout de suite mettre en place », rassure Yves Iungmann, le secrétaire académique (Aquitaine) du SNPDEN, le syndicat des chefs d'établissement.

Proviseur au lycée Magendie de Bordeaux, l'intéressé va pourtant devoir, comme ses collègues, hâter le mouvement dès la rentrée de la Toussaint. Entre l'information à dispenser rapidement aux élèves, le dialogue à instituer entre les lycéens et leurs professeurs sur les vœux et la nomination d'un deuxième professeur principal par classe de terminale, il y aura du travail.

« On ne part pas de rien. On n'a pas attendu 2017 pour conseiller nos élèves dans leurs choix d'orientation. Et des avis sur les vœux, j'en signais déjà tous les ans », relève Yves Iungmann, qui jette un regard globalement positif sur la réforme. « On connaît les élèves depuis trois ans, on sait quelles sont leurs capacités et dans quels types de parcours ils sont susceptibles de réussir », argumente-t-il.

Des questions de budget

Très concrètement, le dispositif gouvernemental devrait augmenter le volume de travail des équipes pédagogiques. Ne serait-ce que par un accompagnement plus individualisé, qui se traduira au mois de décembre par la nomination d'un second professeur principal. « Il faudra qu'il y ait le budget. Professeur principal, ce n'est pas du bénévolat », souligne le chef d'établissement.

Les conseillers d'orientation devraient, eux aussi, être mis à contribution. C'est une petite révolution qui s'annonce dès lundi. « De toute façon, il fallait faire quelque chose. On ne pouvait plus accepter que des générations entières soient sélectionnées par l'échec. Sur ce point, il est trop facile d'incriminer APB. Il ne faut pas confondre APB avec ce qu'on a fait d'APB. À l'époque, c'était un grand progrès. Les choses ont mal tourné parce qu'on n'a pas su gérer une génération très importante de bacheliers », juge Yves Iungmann.

J.-D. R.

L'accompagnement des lycéens va être plus individualisé. ARCHIVES THIERRY DAVID

REPÈRES

2,6

C'est en millions le nombre d'étudiants inscrits pour l'année 2016-2017. Ils étaient 310 000 en 1960. En 2018, il y aura 28 000 bacheliers de plus qu'en 2017 à poursuivre des études supérieures.

40,1

C'est le pourcentage d'étudiants inscrits en licence qui passent en deuxième année. 27 % des étudiants ont leur licence en trois ans, 39 % l'obtiennent en quatre ans. 33 % abandonnent les études au bout d'un an. Parmi eux, 20 % de bacheliers généraux et 60 % de bacheliers professionnels. En revanche, seulement 18 % des bacheliers professionnels vont en filière STS (Sections de technicien supérieur).

47

C'est le pourcentage d'étudiants, soit presqu'un sur deux, qui expriment des vœux pour seulement quatre filières : STAPS (activités physiques et sports), droit, médecine et psychologie.

« Ce plan va dans le bon sens »

RÉACTION Le vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine salue « des mesures positives »

Spécialiste d'écologie marine, Gérard Blanchard a été élu en 2008 président de l'université de La Rochelle, mandat dont il a démissionné en janvier 2016 pour devenir vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine, délégué à l'enseignement supérieur.

« Sud Ouest » Comment accueillez-vous ce plan Vidal ?

Gérard Blanchard De façon positive. Il y a d'abord deux grandes annonces. La fin du tirage au sort où on était arrivé à une situation d'absurdité totale, et puis un plan d'investissement de 1 milliard d'euros. Ce n'est pas tout à fait ce que réclamait la Conférence des présidents d'université, mais l'effort budgétaire reste cependant indéniable.

J'approuve également ce qui est prévu en matière d'orientation dans le secondaire, même s'il faudrait aller encore plus en amont de la terminale, qui est la dernière ligne droite avant le saut de haies.

Ce plan va dans le bon sens et il y a une vraie vision globale. Ce n'est pas un hasard si le plan a été dévoilé en présence du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale.

Gérard Blanchard. ARCHIVES « SO »

un suivi extrêmement fin des mesures, avec des données accessibles à tout le monde, pour voir si ça marche ou pas.

L'université de La Rochelle est citée en exemple…

Quand on est une petite université, on a besoin d'innover pour se distinguer. Il y a la nécessité de mettre en avant l'activité de recherche sans oublier la proximité avec les étudiants. Cela fait donc plusieurs années que nous avions mis en place un programme reposant sur l'adaptation du parcours et des formations au profil de l'étudiant et à ses objectifs professionnels.

Pourquoi ne pas utiliser le mot « sélection » ? Ce terme fait-il peur ?
On parle d'« attendus », c'est plutôt intelligent. Les mots « sélection » et « prérequis » font polémique. Une partie de la communauté universitaire et les syndicats étudiants sont hostiles à la sélection. Pour ce plan, il n'était pas nécessaire d'agiter un chiffon rouge. Personnellement, le mot ne me choque pas si, évidemment, il ne s'agit pas d'une sélection par l'argent, mais, maintenant que je suis un élu, je comprends le contexte politique.

Le dispositif mis en place prévoit plus d'orientation pour dissuader des jeunes d'aller dans des filières qui ne sont pas faites pour eux. À l'inverse, il n'est pas normal qu'on ne retrouve en IUT que 30 % de bacheliers technologiques et que 18 % de bacheliers professionnels en STS (sections de technicien supérieur) alors que ce sont des filières qui ont été créées spécialement pour ces baccalauréats. Si on oriente les jeunes vers ces filières sans créer de places et sans s'assurer qu'elles sont réservées aux baccalauréats spécifiques, ce sera une faute.

Il faudra donc juger les mesures gouvernementales sur les actes ?
Le diable est dans le détail. Des réformes, j'en ai vu passer. Il faudra établir

Le plan Vidal annonce la construction de 60 000 logements étudiants à l'horizon 2022. Est-ce que cela a un impact sur la politique de la Nouvelle-Aquitaine ?
L'ex-Région Aquitaine, en liaison avec le Crous, avait investi 35 millions d'euros pour la construction de 6 500 places de logements pour les jeunes. Elle était championne de France. La Nouvelle-Aquitaine va poursuivre cette politique avec un investissement de 25 millions d'euros pour la création de 4 300 places d'ici à 2020. Si l'État veut investir davantage dans le logement étudiant, cela créera des leviers supplémentaires et la Région est évidemment prête à accompagner le mouvement.

Si vous aviez un regret à émettre sur ce plan…
Sans hésiter, le manque d'autonomie pour la dimension pédagogique. Dans ce domaine, la France est bonne dernière des pays européens. Tout est réglementé par l'État, rien ne se décide sans son accord.

Là aussi, la Nouvelle-Aquitaine et les autres Régions sont volontaires pour ce qui doit constituer une nouvelle étape dans la réforme de l'université.

Recueilli par Benoît Lasserre

La fin officielle de l'état d'urgence

SÉCURITÉ Emmanuel Macron a entériné hier la loi antiterroriste qui remplace le dispositif exceptionnel

Devant les caméras, Emmanuel Macron a signé hier, dans son bureau à l'Élysée, la loi antiterroriste, qui doit supplanter l'état d'urgence. « Cette loi nous permettra de sortir de l'état d'urgence à compter du 1er novembre tout en assurant pleinement la sécurité de nos concitoyens », a déclaré le président au cours d'une courte allocution. Entouré du ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et du porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, il a indiqué que la loi « pourra entrer en vigueur dès demain » (aujourd'hui). Mais elle devrait entrer en application lorsque l'état d'urgence prendra fin demain, à minuit, selon l'Élysée.

Ce texte, adopté par le Parlement le 18 octobre, a fait objet de « débats riches et nourris », a-t-il ajouté. Il « sera évalué d'ici deux ans » et ce qui devra être modifié « le sera », selon lui. La loi « fait très largement consensus », a déclaré Gérard Collomb devant la presse.

Des assignations simplifiées

Au centre de ce texte pourtant controversé figure le renforcement des pouvoirs de l'autorité administrative (préfets, ministre de l'Intérieur) pour assigner quelqu'un (non plus à résidence, mais dans un périmètre au minimum égal à la commune), réaliser des perquisitions, fermer un lieu de culte ou faire des contrôles d'identité près des frontières. Le tout sans feu vert judiciaire, perquisitions exceptées.

Ces mesures sont transposées de l'état d'urgence post-attentats du 13 novembre 2015 – prolongé une sixième fois en juillet –, mais plus limitées et ciblées sur la prévention du terrorisme. Le cérémonial de la signature à l'Élysée rappelle celui tenu par le président de la République pour les deux premiers grands textes législatifs de son quinquennat, la loi de moralisation de la vie politique, le 15 septembre, puis, une semaine plus tard, les ordonnances réformant le droit du travail.

Emmanuel Macron doit prononcer aujourd'hui devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), à Strasbourg, un discours où il défendra notamment la loi antiterroriste.

Emmanuel Macron, hier, au palais de l'Élysée, aux côtés de Gérard Collomb et Christophe Castaner. PHOTO AFP

COGNAC (16)

27 oiseaux rares tués par des chiens au Jardin public

L'affaire suscite l'émoi à Cognac. Dimanche matin, 27 oiseaux rares ont été retrouvés morts au Jardin public de la ville. Selon les premiers éléments, un ou des individus se sont introduits de nuit dans le parc de l'hôtel de ville, pourtant protégé par de grandes grilles. Ils ont défoncé les portes des volières et ont fait entrer leurs chiens. Certains volatiles ont été mordus, d'autres sont morts de peur. La municipalité a manifesté son intention de porter plainte.

LE CHIFFRE DU JOUR

263,1 **C'est le nombre de tonnes de glyphosate vendues en Charente en 2016, ce qui, selon Francetvinfo.fr, place le département en troisième position des départements les plus consommateurs de cet herbicide en France. La Charente n'est devancée que par l'Aube (294,8 tonnes) et la Charente-Maritime (280,6 tonnes).**

Les nouvelles dispositions pour conclure un PACS

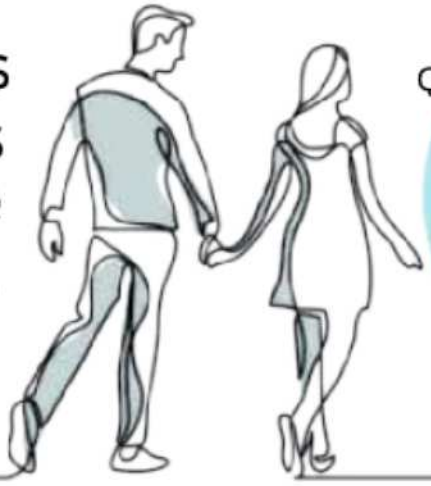

Qui peut conclure un Pacs ?

Les futurs partenaires doivent être majeurs, juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions), ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés, ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Que mentionne la convention de Pacs ?

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention, en Français, comportant la signature de chacun. Elle peut également être rédigée par un notaire. Elle doit mentionner au minimum la référence à la loi instituant le Pacs : « Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil. »

Modèle de convention sur www.service-public.fr

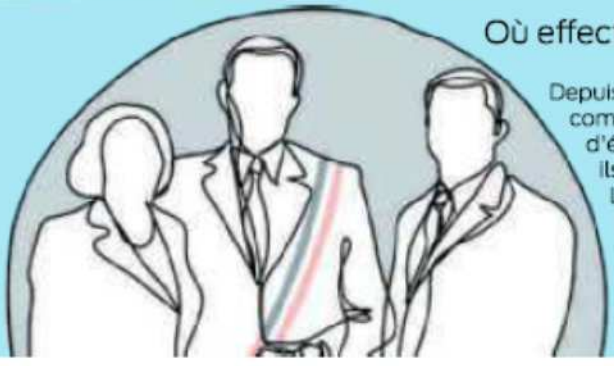

Où effectuer les démarches ?

Depuis le 1er novembre 2017, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune dans laquelle ils fixent leur résidence commune, soit à un notaire. Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble. En cas d'empêchement grave d'un des partenaires, le notaire peut se déplacer au domicile du couple ou à l'hôpital pour enregistrer le Pacs.

Carnage dans les volières du Jardin public

FAITS DIVERS Ce week-end, 27 oiseaux rares ont été tués par un chien, pour un préjudice de 1 000 euros. Selon les habitués, le parc est squatté la nuit et de plus en plus mal fréquenté

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Cela ressemble à une vision d'Halloween. Mais pour de vrai. Dimanche matin, des passants ont trouvé des plumes et des carcasses d'animaux dans le Jardin public. « C'était un vrai massacre », témoigne celui qui a de suite appelé la police.

Sur place, les constatations laissent penser à un scénario : « Il semblerait qu'un ou des individus soient entrés dans l'enceinte pendant la nuit, croit savoir Jean-François Hérouard, adjoint au maire chargé de l'environnement et des espaces verts. Ils ont forcé la porte des volières. Et l'état des oiseaux que l'on a retrouvés laisse penser qu'il s'agit de l'œuvre de chiens. »

Certains oiseaux ont été mordus, mais d'autres seraient morts de peur. PHOTO DR

Une série de dégradations

Les services de la mairie ont fait le macabre constat : 27 oiseaux morts, pour un préjudice d'environ 1 000 euros. « Parmi eux, certains étaient de collection », regrette M. Hérouard. On citera trois couples de faisans dorés, des cailles de Chine, des colombes lophote, ou de plus communs pigeons et tourterelles. Des abreuvoirs et des mangeoires ont été détériorés, ajoutant 250 euros à la facture. Les grands enclos, eux, n'ont pas été touchés. Mais les sanitaires des jeux d'enfants ont subi des dégradations et les locaux des services techniques ont été visités.

La mairie a annoncé vouloir porter plainte. Du côté des administrés, l'affaire remue : « Mon fils de 4 ans a d'abord vu des plumes, raconte une maman. Ensuite, il est tombé sur du sang et quelques bouts d'oiseaux. Heureusement, je ne pense pas qu'il ait compris. »

Volonté de faire des dégâts

D'autres sont « abasourdis » : « Comment peut-on avoir l'idée de faire ça ? s'offusque une mamie en promenade. Il faut avoir le démon pour s'amuser de voir des chiens dévorer des oiseaux. Que diraient-ils si on tuait leurs chiens ? »

Ce qui choque surtout, c'est la volonté manifeste de faire souffrir les animaux : les oiseaux en liberté n'ont visiblement pas subi d'attaque. Le ou les responsables auraient enfermé les chiens dans la volière pour faire un maximum de dégâts. « C'est à désespérer de la nature humaine », grogne un couple de promeneurs. Mais certains habitués ne sont pas surpris de la tournure qu'ont pris les choses : « Depuis deux ou trois ans, on voit des gens escalader les grilles, la nuit, pour passer du temps tranquillement dans le parc, raconte un voisin. On les voit fumer, boire et casser des bouteilles partout. »

Sécurisation envisagée

Un élément pris en compte par la municipalité : « Nous avons identifié plusieurs points de faiblesse autour de l'enceinte, qui est pourtant barrée par de grandes grilles, admet Jean-François Hérouard. Nous allons mettre la sécurisation du site à l'ordre du jour avec la police. » Toutefois, ce carnage chez les oiseaux donne du grain à moudre à certains. « Le parc est devenu assez peu fréquentable, assure un promeneur quotidien. Dans les buissons, on trouve des seringues, des préservatifs… Les chiens doivent être tenus en laisse, mais beaucoup ne le sont pas. Et quand on le signale à la police municipale, les agents répondent qu'ils ne peuvent pas intervenir car ils devraient affronter un groupe… »

Chacun y va de son anecdote : « Certains propriétaires de chiens ramassent les crottes, mais ils sont très rares, déplore un joggeur. Les jeunes passent en scooter sur les parties enherbées, sans aucun respect. » Et pourtant, la police municipale a ses locaux à l'intérieur du Jardin public.

Valdepeñas inaugure une place de Cognac

JUMELAGE Le maire Michel Gourinchas faisait partie du voyage en Espagne ce week-end

Une délégation de 60 personnes est rentrée hier d'un séjour de six jours à Valdepeñas, ville jumelée avec Cognac depuis 1996. Le maire Michel Gourinchas était du voyage, dans la province de Castilla-La Mancha. Samedi, il était reçu par son homologue, Jésus Martin. « L'occasion pour moi de saluer l'amitié et les relations entre nos deux villes et leurs habitants, la qualité des échanges entre l'association Me gusta Cognac et le comité de jumelage », relate-t-il sur sa page Facebook.

Le maire a salué la mise en place d'un espace consacré à la littérature française à la médiathèque de Valdepeñas. Il souhaite que la même chose se fasse pour la littérature espagnole à Cognac.

« Vive l'Espagne unie »

Michel Gourinchas rapporte aussi une discussion sur la situation en Catalogne, qui s'est élargie sur « la montée des nationalistes en Europe et le risque que cela représente pour les peuples ». Le maire de Cognac a pris position sans ambiguïté, terminant son propos par les mots : « Viva la Francia y viva España Unidad ! (vive l'Espagne unie, NDLR). » Autre temps fort du week-end, l'inauguration de la plaza Ciudad de Cognac, une place rebaptisée du nom de la ville jumelle.

Jésus Martin et Michel Gourinchas lors de l'inauguration. PHOTO DR

Les cousins et cousines Albane, Lauriane, Élie et Esther ont beaucoup apprécié le spectacle. PHOTO S. B.

Regards croisés sur le ciné-concert d'Escapades

Le ciné-concert proposé samedi par la compagnie nantaise Escapades au Castel n'a pas dépassé la centaine de personnes. Mais pour le public présent, les 45 minutes de films d'animation (1) mis en musique par le quatuor espiègle de la compagnie furent un moment privilégié, en prise directe avec les artistes.

« J'ai regardé plus les musiciens que le film ! » assure Lauriane. Et si Élie a tout aimé, observer jouer le quatuor fut un de ses moments favoris. Albane, elle aussi, a particulièrement apprécié la musique finale. Esther est plus critique : « Les lapins qui sortent des trous et la poule qui voulait voler, je n'ai pas trop aimé », mais elle rejoint Lauriane sur un point, « Maman est un avion, c'était le mieux. »

Du côté des artistes, on ne boude pas non plus son plaisir quand il s'agit d'échanger avec le jeune public à l'issue du spectacle. La bande ne s'était pas retrouvée depuis sa dernière prestation à Royan (Un Violon sur le sable) au mois de juillet et tourne depuis trois ans avec « Escapades en plein air ». Tels des sportifs aguerris, l'équipe s'autorise désormais de petites improvisations vocales et sonores sur scène donnant sa tonalité particulière à chacune des représentations.

Sandra Balian

(1) « Hop Frog », de Leonid Shmelkov ; « On the Wing », de Vera Myakisheva ; « My Mom is an Air Plane », de Yulia Aronova et « I Want My Hat Back », de Galen Fott.

Une journée verte chez les Vélos Verre

CYCLISME Les vététistes castelbernardins Les Vélos Verre arpentent les chemins de la région cognaçaise et y déplorent les amas de déchets en tout genre. Organiser une journée verte est donc devenu leur geste écocitoyen annuel. Samedi, l'équipe de cyclistes s'était donné pour mission de nettoyer l'île de la Reine à Cognac. « Gantés et armés de pinces à déchets, on s'est déployé par binôme sur l'île », relate Lydia Goujon, qui reste toujours aussi décontenancée par tant d'incivisme. « Retrouver autant de déchets sur ce petit périmètre, ça fait réfléchir... Et nous ne nous sommes pas ménagés pour extraire certains déchets. » Et de conclure sur l'inédit de la journée : « On a même trouvé une toile de tente et des cannes à pêche ! »

Les Vélos Verre de Châteaubernard sont partis à la chasse aux déchets sur l'île de la Reine. PHOTO DR

Elles ont conquis les petits Castelbernardins

Isabelle Rapp-Tetard, plasticienne, et Isabelle Goffart, comédienne, ont enchanté les enfants. PHOTO S. B.

Le spectacle inédit « Couleurs de rire », réservé au jeune public de la médiathèque de Châteaubernard, mercredi 25 octobre, a fait le plein. Les pitreries du clown Isabelle Goffart sur une toile peinte en direct par la plasticienne Isabelle Rapp-Tetard ont captivé le jeune auditoire. Cette drôlerie inhabituelle était proposée par l'association angoumoisine Ludamuse, dont l'objet est l'éveil culturel et artistique du jeune enfant. Ses intervenants se déplacent dans toutes les structures dédiées à la petite enfance (crèche, PMI, association de gens du voyage…). À l'issue du spectacle, les petites têtes blondes ont clairement manifesté leur envie de prolonger cette parenthèse pleine de fantaisie.

S. B.

AVC : reconnaître les signes pour agir vite

HÔPITAL Pour la Journée mondiale de l'accident vasculaire cérébral, une exposition, qui explique les gestes qui sauvent, a marqué les visiteurs

Les visiteurs et les usagers ont été invités à tester leurs connaissances au fil d'une exposition. PHOTO DELPHINE LAMY

En France, il y a chaque année environ 150 000 accidents vasculaires cérébraux (AVC). « Principalement chez les personnes âgées mais toute la population est concernée », insiste Marie-Ange Dot du laboratoire Boehringer Ingelheim. Elle a présenté une exposition et animé un atelier, vendredi, dans le hall d'accueil de l'hôpital dans le cadre de la Journée mondiale de l'AVC. « Un AVC est souvent précédé de signes d'alerte qu'il faut savoir reconnaître car une prise en charge rapide de ces symptômes peut permettre de réduire plus de moitié le risque de voir apparaître un AVC et donc des séquelles importantes. » Troisième cause de mortalité après les cancers et les infarctus du myocarde, l'AVC est la première cause de handicap de l'adulte et la deuxième cause de démence après la maladie d'Alzheimer.

Or, les signes annonciateurs (trouble du langage, membre interne, paralysie du visage) représentent souvent un piège. Car comme ils sont réversibles, de quelques secondes à quelques minutes, ils n'alertent pas. « À tort, regrette Marie-Ange Dot. Beaucoup de personnes encore n'osent pas embêter leur entourage ou attendent pour prendre rendez-vous avec leur médecin. Le seul bon réflexe est de composer le 15. » Un geste qui sauve, en sachant qu'il est tout aussi important de connaître les facteurs de risque : la fibrillation auriculaire, l'hyper cholestérolémie et l'hypertension artérielle. Marie-Ange Dot a proposé aux passants de leur prendre la tension tout en les invitant à découvrir une exposition et à tester leurs connaissances.

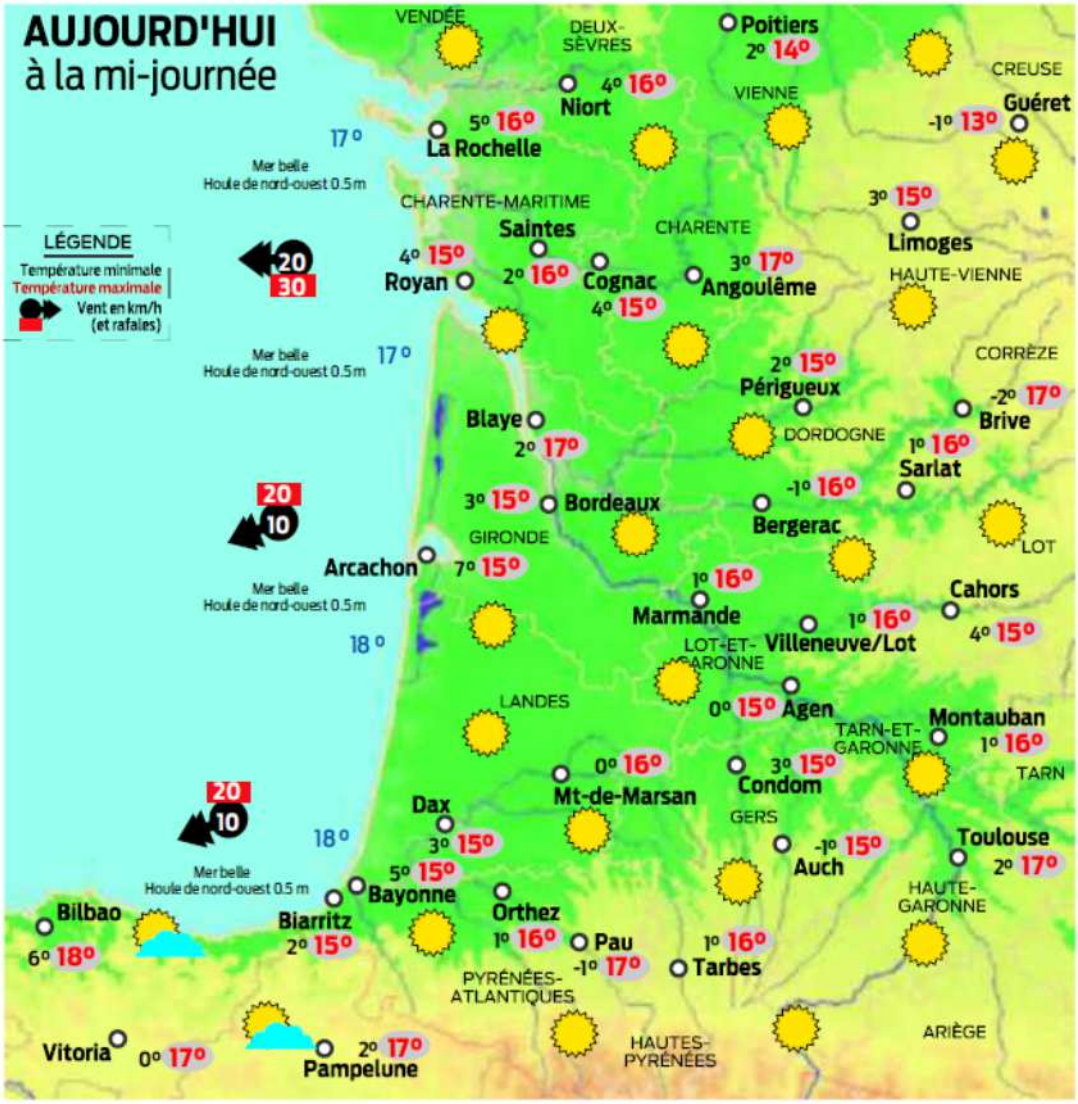

LE TEMPS AUJOURD'HUI

BEAU TEMPS

Des brumes sont parfois présentes dans certaines vallées mais elles se dissipent rapidement. Côté ciel, le bleu domine largement partout et le soleil est généreux. Par contre, le début de journée est froid avec même de petites gelées par endroits. Vent de nord-est à est faible à modéré.

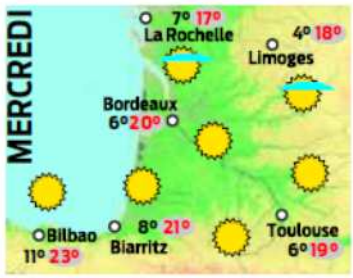

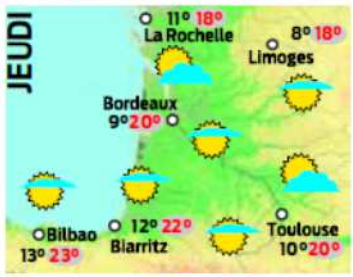

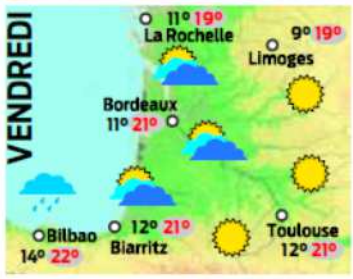

Croissance « solide » en vue pour le 3e trimestre

INDICATEUR

Consommation solide et entreprises qui voient l'avenir en rose : l'Insee dévoilera aujourd'hui sa première estimation

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée début octobre, l'Insee avait pronostiqué une hausse du PIB de 0,5 % entre juillet et septembre en France. Un chiffre conforme à celui de la Banque de France, mais aussi de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et de plusieurs organismes bancaires. « Il y a une convergence très nette » entre les différents organismes de prévision, reconnaît Xavier Ragot, président de l'OFCE, qui explique ce phénomène par l'existence de fondamentaux économiques à la fois clairs et cohérents. « On est sur une trajectoire de consolidation », avec des « signaux positifs », précise-t-il.

Si la prévision de l'Insee était confirmée, ce serait le quatrième trimestre consécutif de croissance à 0,5 % en France. Une prouesse inédite depuis 2010-2011, où trois trimestres avec une hausse de 0,6 % du PIB, puis un dernier avec une hausse de 1,1 %, s'étaient enchaînés. « On commence à avoir une chronique de chiffres robustes », commente Hélène Baudchon, économiste chez BNP Paribas. Pour le troisième trimestre, « l'ensemble des composantes de la croissance devrait participer » à atteindre ce chiffre de 0,5 %, anticipe-t-elle.

Cadences et offre

La consommation des ménages s'est ainsi maintenue à un niveau élevé, malgré une légère érosion en août. Le climat des affaires, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise, a lui aussi connu une dynamique positive, atteignant, en septembre, un niveau inédit depuis six ans. Selon une étude du cabinet Altares, le nombre de défaillances d'entreprises a, par ailleurs baissé, de 5,2 % sur un an au troisième trimestre, atteignant son plus bas niveau depuis dix ans. Quant au chômage, il a fortement baissé en septembre, avec 64 800 demandeurs d'emploi en moins, selon le ministère du Travail.

La consommation des ménages s'est maintenue à un niveau élevé. ILLUSTRATION X. L.

Selon Alexandre Vincent, économiste à l'institut Coe-Rexecode, proche du patronat, l'investissement productif devrait soutenir en particulier cette croissance. « Dans une orientation générale plutôt favorable, les entreprises sont amenées à juguler les contraintes sur leurs capacités de production », en investissant dans des équipements pour augmenter leurs cadences et leur offre, explique-t-il. Seul élément d'incertitude, la dynamique des exportations – qui pèse traditionnellement sur la croissance tricolore – sera scrutée de près : sera-t-elle affectée par l'appréciation récente de l'euro ou pas ?

Tendance pérenne ?

Pour Hélène Baudchon, même si celles-ci devraient ralentir par rapport à un très bon deuxième trimestre, elles devraient tout de même enregistrer une forte progression entre juillet et septembre. Même anticipation à l'Insee, qui prévoyait dans sa note de conjoncture que les ventes à l'export profiteraient « partiellement de la reprise du commerce mondial mais aussi du retour des touristes ». Au total, « a priori, sauf choc externe, on est sur une tendance pérenne » d'amélioration de la conjoncture, estime Hélène Baudchon. « On a mis du temps à s'extirper du 1 % de croissance annuel, mais désormais cela prend bonne forme ». Selon l'Insee, la croissance devrait en effet atteindre 1,8 % sur l'ensemble de l'année, un niveau « inédit depuis 2011 ».

L'infographie

Encore loin de l'égalité femmes-hommes selon les Français

Les Français encore plus pessimistes qu'il y a 13 ans

Que diriez-vous de l'égalité entre les femmes et les hommes en France ... ?

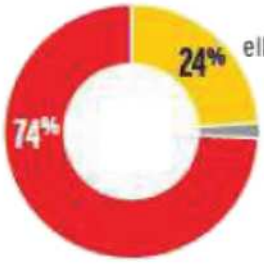

elle est à peu près atteinte

il y a encore beaucoup de choses à faire

ne se prononcent pas **2%**

En 2014, ils n'étaient que ***69%*** *à dire qu'il y avait encore beaucoup de choses à faire.*

Discrimination à l'embauche

Avez-vous déjà eu le sentiment d'être victime d'une discrimination à l'embauche en raison du sexe ? *

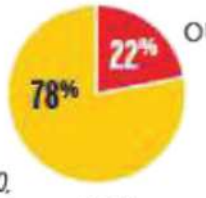

En 2000, le NON était de ***93%***

Intégrité physique et harcèlement

Lorsque vous êtes dans la rue ou dans les transports en commun craignez-vous pour votre intégrité physique ? *

ne se prononcent pas

Vous arrive-t-il de faire l'objet de harcèlement dans la rue ou dans les transports en commun ? *

ne se prononcent pas

67% des Français estiment que **l'égalité salariale** est une priorité pour arriver à l'égalité femmes-hommes

* Questions posées aux femmes

Source : étude réalisée en ligne du 17 au 18 octobre 2017 par l'Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès auprès d'un échantillon de 1.001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

INFOGRAPHIE CL

Ressource aquatique

L'UFC-Que choisir tire la sonnette d'alarme

Une campagne nationale et une pétition (1) pour dire *«stop à la gabegie en matière de ressource aquatique»*. L'UFC-Que choisir a décidé de frapper un grand coup à l'heure des États généraux de l'alimentation et des débats sur le projet de loi de finances 2018. Une mesure prévoit *«un prélèvement de 300 millions d'euros par an, soit 15% du budget prévisionnel des agences de l'eau»*, dénonce Jacques Brie, vice-président de l'association en Charente. *«Les ressources aquatiques se dégradent et les financements diminuent.»* Chiffres à l'appui et suite à la sécheresse de cette année, l'UFC-Que choisir 16 pointe une situation critique en Charente où 47,8% des cours d'eau étaient soit en assec, soit en rupture d'écoulement au 1er septembre. *«Cet été,* note Jacques Brie, *le débit de la Charente est passé à plusieurs reprises sous le seuil de crise, soit 2,5 mètres cubes par seconde.»* Utilisation à la hausse des pesticides et maintien de celle des nitrates sur les vingt dernières années: l'UFC-Que Choisir s'inquiète de la qualité des eaux et accuse directement l'agriculture intensive *«alors qu'il faudrait faire plus de prévention et d'accompagnement vers une agriculture de conservation, moins utilisatrice d'eau et de pesticides»*. Tout en soulignant l'injustice du «pollué-payeur»: *«Sur le bassin Adour-Garonne, les usagers domestiques paient 190 millions d'euros de redevance pollution, ce qui représente 86% du total, alors que les agriculteurs n'en paient que 10% tout en étant responsables de 70% des pollutions en pesticides et de 75% des pollutions en nitrates»*, déroule Jacques Brie. Pour qui le même déséquilibre entre consommateurs et agriculteurs se retrouve sur la redevance prélèvements. *«Nous soutenons que l'agence de l'eau est un bon outil mais qu'il faut maintenir le principe pollueur-préleveur-payeur et ne pas l'amputer du budget nécessaire pour cela.»* L'association de défense des consommateurs a prévu d'interpeller prochainement les parlementaires charentais sur le sujet des ressources en eau.

(1) http://ufcqc.link/eau2017

Pour Jacques Brie, vice-président de l'UFC-Que Choisir 16, les consommateurs Charentais sont victimes du principe «pollué-payeur». Photo CL

La Touvre au compte-gouttes

■ C'est un baromètre très sensible de la situation de la ressource en eau, le poumon bleu de la Charente
■ De mémoire de spécialistes, la Touvre n'a jamais été aussi basse au début de l'automne.

Jacques Brie et Alain Boussarie, deux piliers de Charente Nature, constatent, amers, le triste spectacle des sources de la Touvre à sec. Photo Majid Bouzzit

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Des images plus fortes que les mots. Des flaques d'eau à l'aplomb de l'église romane de Touvre plantée sur un éperon rocheux. Là où habituellement, à pareille saison, la rivière bouillonne. Les sources de la Touvre, lieu de quatre résurgences (Dormant, Bouillant, Font de Lussac et Lèche) donnant naissance à cet affluent de la Charente, sont au plus bas. De mémoire de Charentais, c'est inédit. Inquiétant. Alain Boussarie, président Charente Nature, habitant de Ruelle, se désole. *«Je n'ai jamais vu ça, c'est dramatique. En 2005, elle avait déjà été basse, mais pas autant, pas aussi longtemps.»*

La Touvre n'est pas très longue (à peine plus de 10 kilomètres), mais son débit réputé inépuisable revêt une importance capitale, permettant tout à la fois à la Charente d'être navigable d'Angoulême à Rochefort, de fournir l'eau de plus de 100 000 personnes de l'agglomération angoumoisine et de l'eau non salée aux conchyliculteurs de la côte.

Les barrages au plus bas

Elle coulait samedi dernier à 5,7 mètres cubes par seconde, un débit de ruisseau. *«Les sources de la Touvre sont alimentées par le Karst de La Rochefoucauld, la plus grosse ressource en eau de Charente. Habituellement à cette saison, on est au mois à 8 mètres cubes par seconde. Le niveau est très, très bas*, souligne Alain Boussarie qui porte son regard vers l'est. *Les réserves de Lavaud et Mas-Chaban sont également au plus bas. La situation est la même sur le Bandiat, la Bonnieure, la Tardoire. Il y a eu des pompages tardifs qui peuvent expliquer ça, mais c'est surtout le manque de pluie la raison principale. C'est catastrophique pour la faune de ces cours d'eau* (lire encadré).»

Les chiffres officiels, publiés sur le site l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (EPTB) (1) indiquent que fin septembre, en Charente, *«65,4% des niveaux mesurés des cours d'eau charentais sont inférieurs à la moyenne, contre 68 % fin août»*, et que Mas-Chaban et Lavaud sont respectivement remplis à *«13% et 10%»*. La quantité d'eau est faible, la qualité s'en ressent très fortement. *«On a une conjugaison de phénomènes: pas de pluie depuis des mois, des recharges faibles l'hiver dernier. Les niveaux sont bas, et même si l'irrigation a fortement diminué, grâce notamment à une prise de conscience de certains irrigants, il y a quand même eu des prélèvements. Les températures, notamment en ce début d'automne, favorisent l'évaporation. Enfin, quand il y a moins d'eau, elle est forcément plus sensible aux différents rejets, donc sa qualité est impactée. Au final, on a moins d'eau et elle est plus polluée»*, détaille Jacques Brie, vice-président de Charente Nature et également vice-président de l'UFC-Que Choisir 16, sur tous les fronts pour préserver la ressource en eau (lire ci-dessus).

> **Il faudrait qu'il pleuve de novembre à avril pour qu'on retrouve une situation normale.**

Si les deux militants ne sont pas inquiets pour l'eau potable dans les prochaines semaines ou mois, ils avancent de sérieuses réserves sur la gestion de la ressource dans les années qui viennent. *«Cette année 2017 doit nous alerter un peu plus, nous obliger à prendre de véritables mesures»*, soulignent-ils, espérant que la prochaine réunion des acteurs de l'eau à l'EPTB prévue le 29 novembre, pour notamment plancher sur l'arrêté cadre de 2018, fasse un peu avancer le bouchon. *«On nous écoute mais on a rarement le sentiment d'être entendus. Au-delà de l'eau potable, de l'irrigation, il est crucial de veiller à protéger nos milieux, très fragilisés par la sécheresse actuelle.»*

Les yeux sur une Touvre à marée basse, Alain Boussarie souffle: *«Il faudrait qu'il pleuve de novembre à avril pour qu'on retrouve une situation normale.»*

(1) www.fleuve-charente.net

De nombreux poissons asphyxiés

Difficile de faire un bilan exhaustif, mais une surmortalité des poissons est observée dans plusieurs cours d'eau de Charente. La semaine dernière, nous avions relayé l'inquiétude de l'association de pêche de Taizé-Aizie (*CL* du 26 octobre) qui avait constaté un grand nombre de poissons morts, notamment des truites et des anguilles, à Ruffec, dans le Lien, court affluent de la Charente (2,5 km). Des poissons asphyxiés par le manque d'eau et de courant, conjugué au dépôt de feuilles mortes. Ce phénomène, connu et assez courant, se nomme l'anoxie et décrit l'absence d'oxygène dissous dans un milieu aquatique. Le même phénomène a été signalé, dans une moindre mesure, sur la Soloire, autre affluent de la Charente (35 km). Des dizaines de poissons ont également été découverts asphyxiés. *«Sauvegarder l'équilibre écologique des cours d'eau est essentiel, il faut en prendre conscience»*, appuie Alain Boussarie, président de Charente Nature.

■ En mars, une fuite de fioul à l'usine Verallia s'est répandue dans la Charente
■ L'eau potable est restée bonne ■ Les derniers nettoyages sont prévus en novembre.

À Cognac, des boulettes d'hydrocarbures dans l'eau

Derrière le Leclerc Drive, un barrage flottant intrigue les pêcheurs depuis des mois. Il a été posé afin de retenir les hydrocarbures solides qui sortent du réseau d'eaux pluviales. Mi-novembre, le site sera nettoyé et la facture envoyée aux assurances de Verallia. Photo J. D.

On peut s'inquiéter tout en gardant le sens de la formule. En bord de Charente, à Cognac, derrière le supermarché Leclerc Drive, *«la situation fait tache d'huile»*, grince Arnaud Schuman de la Gaule cognaçaise, le club de pêche centenaire.

Depuis le printemps, l'association s'étonne de la présence d'un barrage flottant sur la rive gauche. Tout près d'une évacuation du réseau d'eau pluviale, elle-même située entre la station d'épuration de Cognac et les premiers puits de captage de Merpins.

Faute de savoir à quoi sert l'équipement, sa présence prolongée s'est mise à intriguer le voisinage. Tandis que des traces d'huile aperçues dans l'eau retenue ont nourri un flot de questions.

Y a-t-il une pollution? Qui en est responsable? Pourquoi tout cela dure-t-il aussi longtemps? *«Le barrage a été installé en mars, après une fuite à l'usine Verallia de Châteaubernard»*, répond Mickaël Villeger, vice-président de l'Agglo chargé de la gestion des milieux aquatiques. *«Le 9 mars, un incident technique a été constaté (...) à la suite d'une fuite d'hydrocarbure sur une conduite»*, confirme le siège parisien du groupe spécialisé dans les emballages. Il s'agissait de carburant censé alimenter des fours, apprendront les élus quelques jours plus tard.

Qui va payer la facture?

Presque tout a été récupéré dans un bassin d'orage interne. Une partie s'est toutefois trouvée dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Précisément, dans une conduite de 2m de diamètre enfouie à 3m de profondeur et qui va jusque dans la Charente, 1,6km en aval.

«La quantité était très limitée», poursuit Mickaël Villeger. Mais suffisante pour arriver au fleuve, à l'état de traces. Côté eau potable, *«les analyses n'ont pas montré de problème particulier»*, rassure Joëlle Vigier, ingénieure à l'Agence régionale de santé (ARS).

En revanche Véolia, qui exploite le réseau, a dû nettoyer son tuyau. Et si le barrage est toujours en place, c'est qu'il reste des boulettes d'hydrocarbures lourds dans la partie immergée du conduit. Elles seront enlevées le 6 novembre par une entreprise missionnée par l'Agglo.

Reste à savoir qui paiera la facture d'environ 30.000€. *«Elle sera envoyée aux assurances de Verallia»*, affirme Mickaël Villeger, qui note que la direction locale de la société n'a pas contesté sa responsabilité. *«Les analyses (...) n'ont pas permis de montrer que cet incident (...) puisse être en rapport avec les traces d'hydrocarbures relevées dans la Charente»*, oppose la direction nationale de Verallia.

> **Les analyses d'eau potable n'ont pas montré de problème particulier.**

Des prélèvements ordonnés par la gendarmerie permettront de trancher le débat, reprend Mickaël Villeger. Mais leur résultat n'a pas encore été transmis à l'Agglo.

Marc BALTZER
et Jacques DESCHAMPS

Des animations pour la journée nationale du réserviste

Dans le cadre de la journée nationale du réserviste qui se déroule du 13 octobre, date d'anniversaire de la création de la garde nationale (la réserve), au 11 novembre, date de commémoration de l'armistice, la base aérienne 709 (BA 709) de Cognac-Châteaubernard a accueilli une journée de défense citoyenneté (JDC) exceptionnelle mardi dernier, puis a organisé une visite de ses installations jeudi.

À l'occasion de ces journées du réserviste qui sont organisées partout en France, la JDC a été animée exclusivement par des réservistes. L'occasion de rappeler aux jeunes citoyens français que malgré la suspension du service national, tous les concitoyens concourent à la défense de la nation, mais aussi que s'engager dans la réserve est pour tout jeune la possibilité d'exercer son droit à contribuer à la défense du pays.

Les appelés se sont vu remettre le diplôme «JDC» par le chef du bureau d'appui au commandement, qui exerce aussi la fonction de chef de site. Dans le même cadre jeudi dernier, plus d'une cinquantaine de correspondants défense des communes du bassin cognaçais, de collaborateurs bénévoles du service public (CBSP) et de réservistes citoyens ont répondu à l'appel de la base aérienne 709.

Après une conférence donnée par le colonel Coste, commandant la base, sur le thème «Les nouvelles missions de la BA 709», cela a été ensuite au tour du lieutenant-colonel Ciappa, commandant le centre d'instruction et d'information de réserve de l'armée de l'air (Ciiraa) et du colonel Villeméjane, officier de réserve air (ORA) d'intervenir sur «la réserve d'aujourd'hui, la garde nationale et la réserve citoyenne», ainsi que sur «les enjeux du recrutement».

La soirée s'est prolongée par la visite de la tour de contrôle, de l'escadron de drones et d'une exposition statique autour d'un GROB et d'un Epsilon TB30.

Une exposition statique a été organisée autour d'un GROB et d'un Epsilon TB30.

Repro CL

Cognac

Au jardin public, le massacre des oiseaux scandalise les badauds

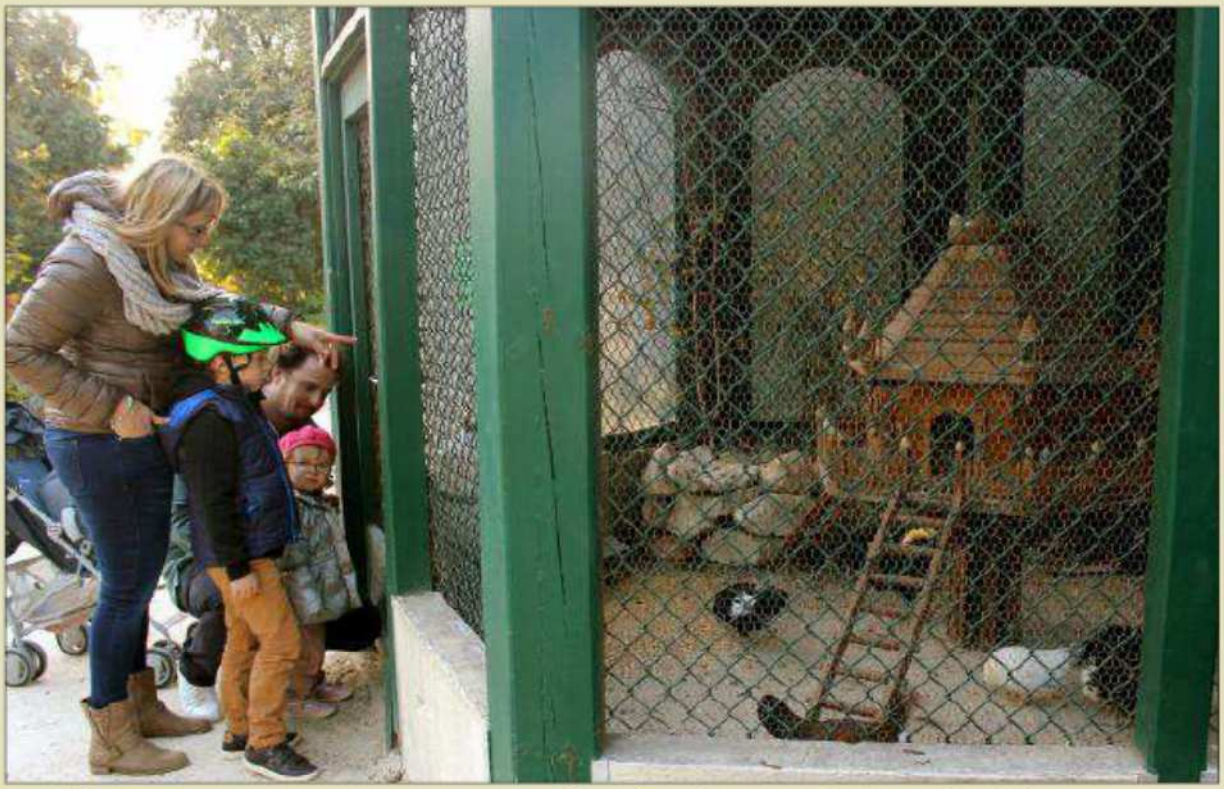

Dimanche matin, les premiers promeneurs avaient trouvé deux volières fracturées et des dizaines de volatiles tués. Photo M. B.

Une vingtaine de morts: pigeons, faisans, tourterelles et autres perdreaux. Voilà le bilan dressé par la Ville hier, après l'effraction de deux volières à l'animalerie du jardin public, dans la nuit de samedi à dimanche (lire *CL* d'hier). *«Ce sont des humains qui ont forcé les serrures, puis c'est sans doute un animal - peut-être un chien - qui a tué les oiseaux, si on en juge par ce qui en restait,* déduit l'adjoint au maire Patrick Sedlacek. *Ceux qui ont fait ça se sont laissé enfermer après 20h, ou alors ils sont venus à l'ouverture, dimanche à 7h.»* En tout cas, les promeneurs étaient choqués hier, autour des cages vides. *«C'est scandaleux,* pose froidement Caroline Fresnau, de Cherves, en balade avec son époux Gregory et leurs enfants, Victor et Élisa. *Je ne vois pas l'intérêt de faire ça* (et) *je comprends tout à fait que ça choque les gens.»*

Les plus troublés étant ceux qui ont vu les cadavres, dimanche matin. C'est le cas de Sonia Danizet, venue des Yvelines pour un séjour familial dans le Cognaçais. *«Il y avait une tourterelle morte, des plumes partout et du sang,* témoigne la maman d'Antoine, 5 ans, et Manon, 2 ans, en montrant l'une des volières attaquées. *Et à l'extérieur, le petit nous a montré qu'il y avait des morceaux d'oiseaux avec les tripes à l'air.»*

Entre deux explosions de rires, même les collégiens en vadrouille n'avaient pas de mots assez durs contre les auteurs de ce *«massacre».* *«Des idiots, des débiles»,* selon Heloïse Heraud, 14 ans, en troisième à Claude-Bouchet. *«Il faudrait les mettre à la place des oiseaux, dans une cage avec un chien qui veut les bouffer»,* préconise Yannick Gros, en troisième à Louis-Delage. Une plainte sera déposée aujourd'hui mardi par la Ville, au commissariat. Ou plutôt deux, puisque la même nuit, les toilettes publiques proches du Musée d'art et d'histoire ont été dégradées. Les dégâts sont estimés à 500 euros. Le rachat d'oiseaux et la réparation des volières devraient coûter, quant à eux, environ 1.000 euros.

Marc BALTZER

Conseil communautaire jeudi à Châteaubernard

Michel Gourinchas présidera le conseil communautaire de Grand Cognac ce jeudi 2 novembre à 18h, au «Castel» à Châteaubernard. À l'ordre du jour: sport éducation jeunesse; ressources humaines; administration générale finances; culture; économie tourisme; territoire; mobilités voirie; grand cycle de l'eau.

Agglo: le stand de tir devient gênant

Le Club de tir de Cognac voudrait quitter l'équipement du Dominant, trop vétuste. Il y a urgence. L'Agglo est d'accord mais l'argent manque.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Ils iront pour voir, certainement pas pour acheter. Lundi prochain, une délégation d'élus et d'agents de l'Agglo se rendra à Parthenay en Charente-Maritime, afin d'observer le stand de tir local. Un équipement récent, aux normes, qui peut accueillir des compétitions régionales. Exactement ce dont rêvent les quelque 140 licenciés du Club de tir de Cognac.

C'est que leur stand à eux, rue du Dominant à Châteaubernard, commence à faire peine à voir avec ses airs de bunker, son béton décrépit et son odeur indéfinissable.

Bruno Petit, le président du Club de tir de Cognac, va accompagner lundi une délégation du Grand Cognac à Parthenay, où se trouve un équipement récent. Photo M. B.

«Au moins 2 millions d'euros»

«Quand il pleut, vous avez de l'eau partout, renchérit Bruno Petit, président du Club de tir de Cognac, qui gère l'équipement intercommunal. *Et l'hiver, on se pèle, il n'y a pas d'isolation.»* Même les installations antibruit sont limite, alors que l'on se trouve en plein quartier résidentiel, à une dizaine de mètres des premières habitations.

Malgré l'urgence technique, la perspective d'un nouveau stand est encore lointaine, explique-t-on à l'Agglo, qui a pour compétence d'entretenir le site. Certes, l'achat d'un nouveau terrain est inscrit au plan pluriannuel d'investissements. *«Le stand est en très mauvais état et il est très mal placé, c'est un fait,* reconnaît aussi Gérard Faurie, vice-président du Grand Cognac en charge des sports. *Mais on a deux autres priorités, qui concernent le parc des sports à Cognac et le football à Jarnac. Une étude est commandée, mais il n'y a rien de lancé pour le stand de tir.»*

Le problème est financier, puisqu'un nouvel équipement coûterait *«au moins 2 millions d'euros»*, selon le président Bruno Petit, satisfait du partenariat avec l'Agglo et prêt à attendre *«quatre ou cinq années»*.

Pas sûr que cela suffise, compte tenu des sommes en jeu.

Fac: pas de sélection, des exigences

■ Les bacheliers vont être mieux accompagnés dans leur orientation

■ Pas de sélection sèche mais ils devront répondre à des exigences pour pouvoir entrer dans la formation qu'ils souhaitent.

Orientation renforcée au lycée, suppression du tirage au sort, nouvelle plateforme d'inscription, parcours à suivre pour les bacheliers fragiles... Le gouvernement a dévoilé son plan sur l'entrée à l'université, accompagné d'un financement de près d'un milliard d'euros. Photo AFP

Le gouvernement a présenté hier une série de mesures destinées à supprimer le tirage au sort dans les filières les plus demandées et réduire l'échec en première année de fac. *«Je n'ai jamais eu peur du mot sélection» mais «entre la sélection brutale et le tirage au sort, il existe une palette de solutions beaucoup plus souples, plus humaines et plus intelligentes»*, a déclaré le Premier ministre Édouard Philippe.

■ **Au lycée, les profs donneront leur avis.** Dès cette année, deux semaines vont être dédiées à l'orientation pour les lycéens de terminale: une première semaine pour affiner leurs connaissances des métiers et une deuxième pour les éclairer sur les différentes filières.
Le rôle du conseil de classe sera accru. Pendant celui du premier trimestre, l'équipe éducative prendra connaissance des intentions des lycéens et pourra formuler des recommandations. Celui du 2e trimestre examinera les vœux des candidats et son avis sera transmis aux établissements d'enseignement supérieur.
Pour *«assurer un accompagnement personnalisé»*, les établissements nommeront dès le mois de décembre un second professeur principal.
Des outils comme des Mooc (cours en ligne gratuits) ou un site (monorientationenligne.fr), qui répondra aux questions des jeunes de manière personnalisée, seront mis à disposition.

■ **Moins de dix vœux, non classés.** La nouvelle plateforme permettant de formuler ses choix sera ouverte le 18 janvier. Les lycéens devront faire moins de 10 vœux (contre jusqu'à 24 sur APB), sans les classer. Chaque vœu devra être motivé.
Pour certaines formations, les bacheliers postuleront d'office dans plusieurs universités à la fois, par exemple pour une «formation informatique à Bordeaux» et non plus «formation informatique» dans une université précise.
Chacune affichera sur la plateforme les compétences nécessaires à la réussite des étudiants. Ainsi pour la filière des métiers du sport (Staps), très demandée, il faudra disposer de compétences scientifiques, sportives, en expression écrite, et avoir eu un investissement associatif ou des responsabilités collectives.

■ **«Oui», «oui si» ou «en attente».** Les formations sélectives (classes prépa, BTS, DUT...) conserveront la possibilité de refuser un candidat. Les formations non sélectives ne pourront, elles, pas en refuser si des places restent vacantes. Mais si une université estime qu'un bachelier n'a pas les attendus requis, elle pourra désormais conditionner son inscription à l'acceptation d'un parcours spécifique. Les réponses à une candidature pourront donc être «oui», «oui si» ou «en attente» (que des places se libèrent). Faute de places suffisantes, priorité sera donnée aux profils les plus en adéquation avec la formation demandée.

■ **Une commission pour les bacheliers sans place.** À l'issue de la procédure, une commission d'accès au supérieur, présidée par le recteur de région, devra proposer aux bacheliers restés sur le carreau une autre formation. *«On leur garantira une place la plus proche possible de ce qu'ils souhaitent»*, a assuré la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal.

■ **Des licences «à la carte».** L'organisation des cursus sera revue dès la rentrée prochaine. La nouvelle licence pourra se faire en deux, trois ou quatre ans, en fonction des profils des étudiants. Les parcours pourront ainsi être de durée variable, pluridisciplinaires, ou encore s'interrompre par une année de césure sans perte des droits sociaux.

■ **Rattachement au régime général de la Sécu.** Ce sera le cas pour les nouveaux arrivants à la rentrée prochaine, et généralisé en 2019. Le gouvernement promet en outre une batterie de mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des étudiants: renforcement des services de santé universitaire, paiement des bourses le 5 de chaque mois, 60.000 nouveaux logements étudiants d'ici 2022, généralisation d'un système simple de caution locative...

Question de vocabulaire?

«Sélection» et même *«prérequis»* s'apparentent à des chiffons rouges en France et le gouvernement leur a finalement préféré le terme *d'«attendus»*.
La Fage, premier syndicat étudiant, voit dans les annonces du gouvernement *«l'introduction du principe du dernier mot au bachelier plutôt que la sélection sèche ou le tirage au sort»*. *«Chaque jeune décidera de son choix final d'orientation.»*
Un avis qui n'est pas partagé par l'Unef, autre organisation étudiante. *«Pour nous, c'est une sélection qui dit clairement son nom»* car *«les présidents d'université pourront trier les dossiers des étudiants»* et *«dire non à certains qu'ils jugent moins aptes à rentrer dans des formations parce qu'il n'y a plus de places»*, a estimé sa présidente Lila Le Bas sur RTL.
L'Unef appelle les jeunes à se joindre à la journée de mobilisation du 16 novembre, lancée par plusieurs syndicats (FSU, CGT, FO etc.). La pétition de l'organisation appelant la ministre Frédérique Vidal *«à prendre ses responsabilités»* avait recueilli hier un millier de signatures en une semaine.

Assurance chômage: seniors et précaires y perdent

Valables pendant trois ans, les nouvelles règles de la convention d'assurance chômage doivent permettre d'économiser deux milliards d'euros d'ici à fin 2020, puis 930M€ par an. Ces règles ne concernent que les nouveaux demandeurs d'emploi, inscrits à compter du 1er novembre.

■ **Durcissement pour les seniors.** Jusqu'à présent, les chômeurs entraient à 50 ans dans la «filière seniors», qui leur permettait de toucher des allocations pendant 36 mois maximum, au lieu de 24. La convention recule cette borne d'âge à 55 ans, avec un palier intermédiaire, entre 53 et 55 ans, où la durée maximale passe à 30 mois avec la possibilité d'être indemnisé jusqu'à 6 mois supplémentaires si le chômeur se forme. Les chômeurs de 50 à 55 ans voulant entrer en formation bénéficieront d'un abondement de leur compte personnel de formation pouvant aller jusqu'à 500 heures.

■ **Assouplissement de l'affiliation.** Auparavant, pour bénéficier de l'assurance chômage, il fallait avoir travaillé 610h ou 122 jours au cours des 28 derniers mois. La nouvelle convention conserve le seuil de 610h mais remplace celui des 122 jours calendaires par 88 jours effectivement travaillés, ce qui permettra aux travailleurs enchaînant les contrats très courts d'accéder plus facilement à l'indemnisation.

■ **Nouveau calcul des allocations.** La formule est modifiée pour mettre fin à une situation qui avantageait les personnes enchaînant les contrats de moins d'une semaine par rapport à celles qui avaient des contrats plus longs.

■ **Différé d'indemnisation assoupli.** Auparavant, les demandeurs d'emploi qui touchaient de fortes indemnités de fin de contrat pouvaient attendre jusqu'à 180 jours avant de percevoir des allocations. Les nouvelles règles baissent ce plafond à 150 jours. Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises seront désormais concernés. En cas de fortes indemnités de fin de contrat, ils devront attendre avant de recourir à l'Arce, une aide à la création d'entreprise qui s'élève à 45% du reliquat d'allocations.

■ **Légère hausse des cotisations patronales.** Les cotisations patronales d'assurance chômage ont augmenté en octobre de 0,05 point, passant à 4,05%, sur l'ensemble des contrats. Mais cette hausse, s'appliquant pour une durée maximale de 36 mois, peut être remise en cause à chaque date anniversaire.

■ **Baisse de cotisations sur les contrats courts.** Les surcotisations sur certains contrats de moins de trois mois instaurées en 2013 sont supprimées, de même que les exonérations de cotisations pendant trois mois pour l'embauche en CDI de jeunes de moins de 26 ans.
Seule est maintenue, pendant 18 mois, une surcotisation de 0,5% sur les «CDD d'usage» de moins de trois mois. Ces contrats, sans limitation ni de durée, ni de renouvellement, sans délai de carence et sans versement d'indemnité de fin de contrat, sont autorisés dans une trentaine de secteurs.

Des consultations médicales à 46 et 60€

Deux nouveaux niveaux de consultations entrent en vigueur demain pour les actes *«complexes»* ou *«très complexes»*.
Parmi les consultations complexes à 46 euros, figure notamment la première consultation de contraception des jeunes filles de 15 à 18 ans. Les trois consultations obligatoires de suivi du nourrisson, celle de prise en charge et de suivi de l'obésité des enfants de 3 à 12 ans, sont également concernées.
Le dernier palier, à 60 euros, comprend notamment l'information sur la mise en place d'un traitement pour un patient nouvellement atteint de cancer, d'une pathologie neurologique grave ou d'une infection par le VIH.

Des passages piétons en 3D pour inciter à freiner

Les automobilistes s'arrêteront-ils plus souvent? Le premier passage piétons en trois dimensions en France, pour inciter les voitures à ralentir près d'une école, est en tout cas actuellement en test à Cysoing dans le Nord.

«C'est un moyen d'interpeller les automobilistes, surtout qu'on se rend compte qu'ils ne sont pas toujours civiques avec les piétons», explique le maire, Benjamin Dumortier, qui en a eu l'initiative.

Un jeu de couleurs blanc, gris et noir, visible de nuit, donne un effet en trois dimensions, perceptible par les conducteurs en marche avant. Pour l'entreprise de signalisation routière, cet effet de relief devrait responsabiliser les conducteurs et les piétons. *«On voit les choses différemment. Ça crée un effet d'optique sans les nuisances sonores d'un dos-d'âne, et c'est moins coercitif»*, avance en effet le directeur général de T1, du groupe Hélios, Éric Vandoolaeghe.

Selon lui, ces passages piétons, deux fois plus chers qu'un marquage au sol classique, *«vont fleurir un peu partout»*. Des communes en Isère, en Bretagne, à Rouen et près de Bordeaux seraient intéressées. L'aménagement existe déjà en Inde, en Islande et en Belgique, notamment. *«En Inde, les résultats sont plutôt probants»*, assure Éric Vandoolaeghe.

Photo AFP